



Conseil canadien des ministres  
des pêches et de l'aquaculture (CCMPA)

# Stratégie de développement de l'aquaculture 2016-2019



Publié par :  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E6

Also available in English.

MPO/2016-1982  
Fs23-606/2016F-PDF  
978-0-660-05305-9  
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2016

# Table des matières

<b>Aperçu</b> .....	<b>3</b>
Les engagements du CCMPA pour la promotion d'un développement durable de l'aquaculture au Canada .....	4
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Portrait de l'aquaculture canadienne d'aujourd'hui</b> .....	<b>6</b>
<b>Réaliser notre potentiel</b> .....	<b>7</b>
<b>INPASA 2011-2015</b> .....	<b>9</b>
<b>Trois résultats escomptés</b> .....	<b>10</b>
I : Amélioration du cadre réglementaire fédéral-provincial-territorial .....	10
II : Meilleure coordination de la gestion de la santé des poissons d'élevage .....	11
III : Soutien accru de la croissance économique régionale grâce à l'aquaculture .....	12
<b>Mise en œuvre</b> .....	<b>14</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>14</b>





## Aperçu

Le Canada est l'un des fournisseurs de denrées alimentaires mondiales les plus reconnus et les plus respectés : reconnu pour fournir des produits sains et salubres, et respecté pour son engagement à assurer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Maintenant pratiquée dans toutes les provinces et au Yukon, l'aquaculture contribue grandement à l'économie canadienne. En 2014, le volume de la production aquacole du Canada était de 133 600 tonnes, et sa valeur à la ferme s'élevait à 733 millions de dollars. Plus de 60 % de la production aquacole du Canada est exportée, surtout aux États-Unis, mais aussi dans plus de 20 autres pays aux quatre coins du monde. Le saumon d'élevage arrive maintenant au troisième rang des exportations des produits de la mer selon leur valeur.

En raison de conditions biophysiques idéales, d'un riche capital humain, d'un milieu scientifique de classe mondiale et de la proximité des marchés des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie, le secteur aquacole canadien pourrait devenir un producteur de premier plan de produits aquacoles de grande qualité. L'exploitation de ce potentiel constitue cependant un défi.

Des efforts seront nécessaires pour surmonter les obstacles à la croissance découlant de l'accès limité aux nouveaux sites et de la courte durée des tenures dans certaines zones. La coordination en matière de réglementation et de gestion requiert des améliorations pour mettre en place des régimes efficaces, transparents et responsables, qui soient efficaces et simples à comprendre. Des investissements dans l'innovation et la recherche scientifique sont requis pour soutenir le développement de cette importante industrie. L'investissement dans ces domaines favorisera l'amélioration continue de la durabilité environnementale et de la viabilité économique, tout en renforçant la confiance du public.

Le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) reconnaît :

- l'importance des produits de la mer provenant de l'aquaculture en tant que facteur contribuant à la sécurité alimentaire mondiale et que source d'alimentation saine, sûre et nutritive;
- que dans un contexte où la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards d'ici 2050, la demande en aliments connaîtra une augmentation et que par conséquent, la production de poissons et de fruits de mer doit augmenter considérablement pour répondre aux besoins de cette population accrue;
- que même si une certaine croissance de la production mondiale de poissons et de fruits de mer proviendra des pêches traditionnelles, des croissances plus importantes devraient provenir de l'aquaculture;
- la valeur et la contribution économique de l'industrie de l'aquaculture, en particulier pour les collectivités rurales et côtières et les nations autochtones du Canada;
- qu'il y a au Canada un potentiel de croissance de la production aquacole permettant aussi d'assurer des écosystèmes aquatiques durables pour l'avenir.

Pour appuyer la croissance continue d'une production aquacole qui est durable du point de vue social, environnemental et économique, les gouvernements fédéral-provincial-territorial (FPT) ont établi la présente Stratégie de développement de l'aquaculture du CCMPA afin d'entreprendre un plan triennal de collaboration dont l'objectif est d'obtenir les résultats suivants :

- I. l'amélioration du cadre réglementaire fédéral-provincial-territorial;
- II. une meilleure coordination de la gestion de la santé des poissons d'élevage;
- III. un soutien accru de la croissance économique régionale grâce à l'aquaculture.

Lors de la mise en œuvre des actions de la Stratégie, les gouvernements consulteront avec les nations autochtones, l'industrie et les autres intervenants, le cas échéant, en vertu des mandats et responsabilités de chacune des juridictions.



## Les engagements du CCMPA pour la promotion d'un développement durable de l'aquaculture au Canada

### Résultats escomptés

I

Amélioration du cadre réglementaire fédéral-provincial-territorial

II

Meilleure coordination de la gestion de la santé des poissons d'élevage

III

Soutien accru de la croissance économique régionale grâce à l'aquaculture

### Objectifs stratégiques

Les instances renouvellent leur collaboration ainsi que la coordination de leurs programmes réglementaires et des autres activités afin d'en accroître l'efficacité et l'efficience et de soutenir un secteur aquacole dynamique qui protège aussi l'environnement aquatique.

Les instances collaborent dans le but de recenser les cas de chevauchement et les lacunes dans la gestion FPT de la santé du poisson qui entraînent un double emploi des efforts, et pour remédier à cette situation.

Les instances collaborent dans le but d'améliorer les communications au public en fournissant une synthèse de l'information sur les rôles et les responsabilités FPT en matière de gestion réglementaire de la santé des poissons d'élevage au Canada.

Les instances collaborent afin d'assurer la participation des collectivités, y compris les nations autochtones, au sein du secteur de l'aquaculture, de manière à favoriser la prospérité économique et à accroître la sécurité alimentaire dans les collectivités rurales et côtières.

Les instances harmonisent les programmes FPT pertinents ou créent de nouveaux programmes pour mieux soutenir la croissance du secteur aquacole et améliorer la capacité de l'industrie à faire face aux défis actuels et futurs.

Les instances et l'industrie continuent d'investir dans les travaux scientifiques, la recherche et l'innovation afin d'appuyer le développement d'un secteur aquacole concurrentiel qui satisfait aux plus hauts niveaux de performance environnementale.

L'engagement des deux ordres de gouvernement est requis pour obtenir ces résultats. La Stratégie précise les objectifs stratégiques et les actions requises pour obtenir les résultats escomptés. À cette fin, le CCMPA approuve et soutient l'engagement suivant :

***Les instances s'engagent à travailler ensemble, à titre de membres du Conseil des ministres et dans le cadre d'ententes bilatérales conclues entre elles, ainsi qu'à collaborer avec les nations autochtones, l'industrie, les intervenants et le public, pour favoriser un développement durable de l'aquaculture appuyé par l'innovation et réglementé par un régime efficace et efficient fondé sur des données scientifiques de classe mondiale.***

## Introduction

Le Canada est l'un des fournisseurs de denrées alimentaires mondiales les plus reconnus et les plus respectés : reconnu pour fournir des produits sains et salubres, et respecté pour son engagement à assurer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. L'industrie aquacole canadienne contribue à cette réputation en offrant aux consommateurs canadiens et étrangers des aliments de grande qualité, produits à l'aide d'une technologie moderne par une main-d'œuvre qualifiée.

Bien que le début de l'aquaculture au Canada remonte aux années 1800, la croissance la plus marquée de cette industrie est récente, ayant plus que quadruplé dans les années 1990, principalement en raison de l'augmentation de la production de saumon de l'Atlantique dans les parcs en filet marins. La croissance rapide de l'ensemble de l'aquaculture – élevage de poissons, mollusques et crustacés, en mer ou en eau douce – a suscité un essor économique les premières années, en particulier dans les régions du pays où les autres possibilités d'emploi étaient limitées et problématiques. En 2002, cependant, la production globale a atteint un plateau et la salmoniculture, jusque-là le principal moteur de croissance, est restée stagnante depuis. Considérés comme inadaptés à une industrie qui utilisait une ressource publique, les règlements existants ont entraîné un manque de confiance dans la supervision du gouvernement.

Pourtant, ailleurs dans le monde, l'aquaculture a progressé et elle est maintenant perçue comme un agent majeur de la prospérité de plusieurs pays, surtout pour les puissances asiatiques de l'aquaculture que sont la Chine, l'Inde et le Vietnam et les géants de l'élevage du saumon que sont la Norvège et le Chili. Comme la production de la pêche sauvage a atteint un plateau et que la demande mondiale de produits de la mer augmente, l'aquaculture prendra encore plus d'importance. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit que, si la croissance de l'aquaculture ne se poursuit pas, l'offre mondiale des produits de la mer sera de 40 millions de tonnes métriques inférieure à la demande d'ici 2030.



## Portrait de l'aquaculture canadienne d'aujourd'hui

Maintenant pratiquée dans toutes les provinces et au Yukon, l'aquaculture contribue grandement à l'économie canadienne. En 2014, le volume de la production aquacole du Canada était de 133 600 tonnes et sa valeur à la ferme s'élevait à 733,4 millions de dollars. Plus de 60 % de la production aquacole du Canada est exportée, surtout aux États-Unis, mais aussi dans plus de 20 autres pays partout dans le monde. En 2015, la valeur des exportations canadiennes de produits aquacoles a atteint 769,5 millions de dollars pour un volume de 101 000 tonnes. Le saumon d'élevage arrive maintenant au troisième rang des exportations canadiennes de produits de la mer selon leur valeur.

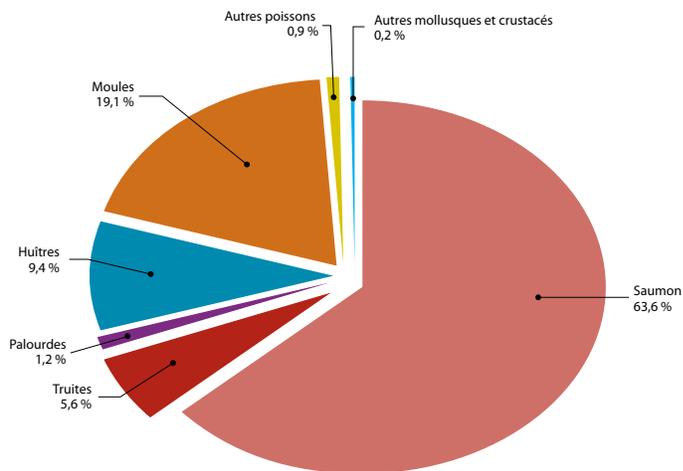
Chaque année, l'aquaculture apporte une contribution d'environ 2 milliards de dollars à l'activité économique totale et génère un revenu de travail d'environ 500 millions de dollars. La main-d'œuvre du secteur aquacole est jeune, puisque plus de la moitié des travailleurs ont entre 20 et 39 ans. Plusieurs des

emplois qu'offre l'aquaculture sont permanents et à temps plein, permettant à de nombreux jeunes, notamment des Autochtones, de demeurer dans les collectivités rurales et côtières.

Plus de 45 espèces de poisson, de mollusques et crustacés et d'algues marines sont produites à des fins commerciales au Canada. Bien que la production se concentre sur cinq espèces au volume important (saumon de l'Atlantique, truite arc-en-ciel, moules bleues, huîtres et palourdes), on observe une forte diversité au pays, tout particulièrement dans le secteur des mollusques et des crustacés qui compte plus de 20 différentes espèces d'élevage. Cela dit, le saumon de l'Atlantique domine la production. Ces cinq dernières années, cette espèce a représenté, en moyenne, 70 % du volume total de l'aquaculture canadienne et 84 % de sa valeur. Le Canada est, en fait, le quatrième producteur mondial de saumon d'élevage, devancé seulement par la Norvège, le Chili et le Royaume-Uni (Écosse).

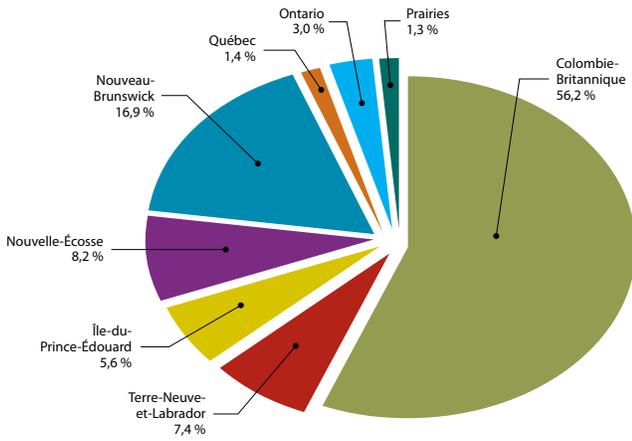


**Volume de production de l'aquaculture canadienne en 2014, selon les espèces principales**  
133 600 tonnes



Source : MPO et Statistique Canada

### Valeur de la production aquacole canadienne en 2014 à la ferme, selon la province, 733,4 millions de dollars



Source : MPO et Statistique Canada

L'aquaculture crée des débouchés pour des collectivités partout au pays, y compris pour les nations autochtones. Les Autochtones canadiens participent actuellement à près de 6 % de la production aquacole canadienne, surtout en Colombie-Britannique, mais aussi dans les régions du Centre et du Canada atlantique. Des ententes de cogestion permettent aux nations autochtones de partager leurs connaissances traditionnelles et leur expérience, contribuant ainsi aux méthodes de culture modernes. Le total annuel des ventes de produits d'aquaculture et des services associés à l'activité directe, indirecte et secondaire découlant de l'aquaculture autochtone au Canada se chiffre à environ 102 millions de dollars.



Photo : Aboriginal Aquaculture Association



## Réaliser notre potentiel

Le Canada est un pays vaste, dont les caractéristiques biophysiques uniques en font un endroit idéal pour le développement de l'aquaculture. Nous avons le plus long littoral au monde et offre l'accès aux eaux froides et pures de trois océans. On y trouve des lacs et des rivières d'eau douce en abondance. La variété de ses climats est propice à l'élevage d'une grande diversité d'espèces qui pourraient être produites dans des milliers de sites adéquats et disponibles. La main-d'œuvre canadienne est jeune, professionnelle et bien formée, en plus de posséder une longue expérience de travail dans le domaine de l'eau. Le Canada dispose également d'un important potentiel d'accroissement de sa capacité de traitement, particulièrement dans les régions côtières où des synergies avec le secteur de la pêche de capture peuvent être réalisées.

La valeur des produits aquacoles repose souvent sur la possibilité de les vendre vivants ou frais. À cet égard, la proximité du Canada avec les États-Unis a permis au secteur aquacole canadien d'établir une forte présence sur le marché américain. Cela dit, la nécessité de mettre rapidement des produits frais sur le marché suscite partout une transformation complète de la logistique et de la distribution pour faciliter l'accès à des marchés qu'on jugeait auparavant impossibles à développer. Le Canada doit tirer parti de son accès facile aux marchés mondiaux, notamment aux économies asiatiques et européennes de plus en plus prospères, afin de trouver de nouveaux débouchés pour les produits de l'aquaculture.

En 2013, la production aquacole mondiale a atteint 97 millions de tonnes (poids vif), dont la valeur était estimée à 157 milliards de dollars américains. La Chine est le premier producteur aquacole au monde, comptant pour plus de 60 % du volume total de la production; la Norvège et le Chili (les concurrents du Canada en ce qui concerne le saumon) sont parmi les principaux producteurs. Malgré ses forces, le Canada se classe seulement au 26<sup>e</sup> rang de la production aquacole mondiale.

En 2014, la consommation humaine de poisson d'élevage a dépassé pour la première fois celle de poisson sauvage, et le saumon – en particulier le

saumon de l'Atlantique – est devenu la principale denrée (selon la valeur) du secteur des produits de la mer, dépassant la crevette. L'aquaculture répond aujourd'hui à plus de 50 % de la demande mondiale en poissons et fruits de mer, et les prévisions laissent présager que la demande augmentera de 7 % chaque année. Étant donné que la production de la pêche de capture est relativement constante, il ne sera possible de répondre à la demande croissante qu'en augmentant la production de l'aquaculture.

L'expansion de l'aquaculture est essentielle au bien-être économique à long terme de nombreuses collectivités rurales et côtières du Canada, le développement durable doit se faire en assurant la protection des écosystèmes aquatiques. Ceci doit être axé sur la consultation et la collaboration, en tenant compte des diverses ressources des instances concernées ainsi que des intérêts des autres intervenants et utilisateurs des ressources aquatiques du pays. De plus, une production aquacole accrue peut générer des retombées économiques pour des collectivités géographiquement éloignées des sites de production, mais qui transforment les produits ou qui offrent des services au secteur. Une plus grande participation des nations autochtones à l'aquaculture favorise également la croissance durable; cette participation n'est toutefois pas encore proportionnelle aux possibilités offertes dans le secteur.

L'industrie et les gouvernements partagent la responsabilité de l'atteinte de ces objectifs ambitieux : l'industrie, par ses investissements et ses initiatives en matière de durabilité, et les



gouvernements, par leurs investissements et la mise en place d'un régime de réglementation clair et solide, à fondement scientifique. Afin d'aider le Canada à réaliser son potentiel dans le domaine de l'aquaculture durable, les instances doivent rehausser leur collaboration, harmoniser leurs efforts, réduire les charges administratives, encourager l'investissement et la croissance et y contribuer, assurer la stabilité des revenus et mieux préciser les rôles et les responsabilités de toutes les parties et des participants. En relevant ces défis, nous serons en mesure de fournir à l'industrie un régime réglementaire basé sur la science qui appuie un secteur économiquement viable, durable sur le plan environnemental et socialement responsable et nous pourrions améliorer la confiance du public et prouver aux Canadiens que l'environnement aquatique est protégé pour les générations futures.

## INPASA 2011-2015

Un cadre de coopération fédéral, provincial et territorial a déjà été établi dans le passé. L'Initiative nationale pour des plans d'action stratégiques en aquaculture (INPASA), élaborée en 2011, a établi un cadre de coopération permettant aux partenaires fédéraux, provinciaux et du Yukon de collaborer au développement du potentiel aquacole au Canada. Les activités ont contribué à cinq sous-secteurs de l'aquaculture (poisson marin des côtes



est et ouest, mollusques et crustacés des côtes est et ouest et espèces d'eau douce) et dans les trois domaines thématiques (gouvernance, acceptabilité sociale et production de rapports, ainsi que productivité et compétitivité).

L'INPASA était un plan très vaste et très ambitieux. Au cours de la période de cinq ans, les diverses instances concernées ont mené à bien une partie importante des activités prévues, que ce soit par leurs propres régimes de réglementation, des opérations quotidiennes ou des initiatives particulières, mais tous les objectifs n'ont pas été atteints. À la suite de nombreuses discussions au sein du Comité de gestion stratégique sur l'aquaculture du CCMPA, il a été convenu qu'une nouvelle stratégie triennale était nécessaire. Les gouvernements fédéral-provincial-territorial ont travaillé en collaboration à établir cette stratégie triennale. Les ministres du CCMPA ont approuvé trois domaines suivants pour assurer l'avancement du développement durable de l'aquaculture au Canada.

Lors de la mise en œuvre des actions de la Stratégie, les gouvernements consulteront avec les nations autochtones, l'industrie et les autres intervenants, le cas échéant, en vertu des mandats et responsabilités de chacune des juridictions.



## Trois résultats escomptés

En raison des différences régionales, ainsi que de l'échelle et du niveau de maturité des exploitations aquacoles dans les différentes instances canadiennes, les mesures ci-dessous ne s'appliqueront pas toutes à chacune des instances, et certaines mesures nécessiteront un investissement des deux ordres de gouvernement. C'est l'organisme responsable dans chaque instance qui décidera de la mise en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs stratégiques, d'une part, et d'une éventuelle adaptation en vue de répondre aux mandats et aux besoins particuliers du territoire, d'autre part. L'objectif général de la stratégie est d'offrir un environnement propice au développement collaboratif de l'aquaculture au Canada.

### I : Amélioration du cadre réglementaire fédéral-provincial-territorial

Au Canada, l'aquaculture est gérée par deux ordres de gouvernement. La plupart des gouvernements provinciaux et le gouvernement territorial du Yukon sont les principaux responsables de l'octroi de permis

et de baux liés à l'aquaculture (parmi plusieurs autres pouvoirs), et ce, en vertu de diverses lois. En Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement fédéral joue un rôle plus important.

Cette stratégie compte s'appuyer sur les politiques et les cadres réglementaires et législatifs en vigueur pour réaliser les améliorations prévues. Pour cerner efficacement les possibilités d'amélioration au chapitre de l'efficacité ou des lacunes, il faut d'abord faire l'inventaire des politiques, règlements et lois en vigueur en matière d'aquaculture, pour chaque compétence.

Étant donné que le nombre d'entreprises qui s'établissent s'accroît et que certaines opèrent dans plusieurs provinces, il devient encore plus important de disposer de cadres réglementaires et d'analyse des risques efficaces et coordonnés entre les instances, de façon à assurer la protection de l'environnement tout en permettant une croissance durable. Les rapports publics sur la performance du régime de réglementation constituent une étape importante pour augmenter la transparence et la reddition de comptes, de même que pour renforcer la confiance du public à l'égard de la gestion du secteur.

### Objectif stratégique

- **Les instances renouvellent leur collaboration ainsi que la coordination de leurs programmes réglementaires et des autres activités afin d'en accroître l'efficacité et l'efficience et de soutenir un secteur aquacole dynamique qui protège aussi l'environnement aquatique.**

### Mesures à prendre pour atteindre l'objectif

1. **À l'appui de cet objectif stratégique, la première étape consistera à créer un recueil général des lois, règlements, politiques et normes actuellement en vigueur portant sur l'aquaculture, recueil qui précisera le ministère ou l'organisme fédéral, provincial ou territorial responsable.**



**2. La deuxième étape consistera à cerner des possibilités de coordination de programmes et d'activités ainsi que des possibilités de réduction des redondances dans les lois, règlements et politiques opérationnelles, existants et futurs, au sein des domaines prioritaires FPT. Ces possibilités pourraient être mises en œuvre par l'entremise de divers processus, comme des travaux de collaboration dans les programmes et les opérations, ou à l'aide d'ententes plus formelles. Selon l'instance, voici quelques exemples de possibilités, parmi d'autres :**

- améliorer les processus d'approbation des choix d'emplacement et des processus d'empoissonnement, ainsi que les normes de service;
- élaborer des normes opérationnelles de haut niveau (à l'échelon régional ou national) pour chaque secteur, y compris, entre autres, le choix des sites, le confinement et la réduction des impacts environnementaux;
- harmoniser les normes en matière de contrôles environnementaux;
- harmoniser et améliorer les méthodes et les processus d'évaluation des risques;
- améliorer la collecte et le partage de l'information à l'appui d'une meilleure exécution et d'une transparence accrue des programmes, par l'entremise de rapports publics.

**3. Ces deux étapes mèneront au renouvellement de Protocole d'entente bilatérale sur le développement de l'aquaculture, s'il y a lieu.**

**4. Les investissements FPT envers des travaux scientifiques à l'appui de la réglementation se poursuivront, afin de continuer à évaluer et atténuer les impacts environnementaux rapprochés et éloignés potentiels des installations d'aquaculture et de continuer à améliorer le régime réglementaire déjà solide dans tout le Canada.**



## II : Meilleure coordination de la gestion de la santé des poissons d'élevage

La gestion de la santé des poissons au Canada est la responsabilité des deux ordres de gouvernement. À l'échelle fédérale, l'Agence canadienne d'inspection des aliments s'acquitte de cette responsabilité en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, avec l'appui de Pêches et Océans Canada en vertu de la *Loi sur les pêches*. Sous diverses réglementations, presque toutes les provinces ont également un mandat législatif important pour ce qui est de réglementer la santé des animaux aquatiques. Une coordination complète et de large portée entre toutes les instances doit être maintenue et renforcée pour protéger la santé des animaux. Ces possibilités pourraient être mises en œuvre par l'entremise de divers processus tels que des travaux de collaboration dans les programmes et les opérations, ou par le biais d'ententes plus formelles.

L'harmonisation des approches de gestion de la santé des poissons permettra de réduire les chevauchements entre l'industrie et les gouvernements. La première étape consiste à mieux définir les rôles et responsabilités des gouvernements



et organismes chargés d'assurer la santé des animaux aquatiques, ce qui créera des occasions de s'appuyer sur les partenariats existants pour aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à s'acquitter de leurs responsabilités relatives à la gestion de la santé du poisson dans le secteur aquacole. Cette étape permettra également de mieux définir les rôles et les responsabilités, et donc de combler toute lacune qui pourrait subsister dans la gestion.

### Objectifs stratégiques

- **Les instances collaborent dans le but de recenser les cas de chevauchement et les lacunes dans la gestion FPT de la santé du poisson qui entraînent un double emploi des efforts, et pour remédier à cette situation.**
- **Les instances collaborent dans le but d'améliorer les communications au public en fournissant une synthèse de l'information sur les rôles et les responsabilités FPT en matière de gestion réglementaire de la santé des poissons d'élevage au Canada.**

### Mesures à prendre pour atteindre les objectifs

1. **La première étape consistera à effectuer une analyse des lacunes à l'aide du recueil général créé dans le cadre de l'objectif I, afin de cerner les lacunes dans les activités FPT de gestion de la santé des poissons d'élevage.**
2. **En se fondant sur les lacunes ou faiblesses cernées à la première étape, la seconde étape déterminera les possibilités pour les combler dans les domaines prioritaires FPT. Voici quelques exemples : interventions FPT en cas de maladies préoccupantes; gestion de la biosécurité dans les exploitations d'élevage; déplacements nationaux (intraprovinciaux et interprovinciaux); et processus et protocoles d'évaluation des risques pour la santé du poisson.**
3. **La troisième étape consistera à communiquer au CCMPA et aux Canadiens les réussites FPT obtenues dans le cadre de l'objectif II.**
4. **Les efforts déployés pour atteindre l'objectif II seront pris en considération, le cas échéant, sous chaque compétence, lors du renouvellement des Protocoles d'entente bilatérale sur le développement de l'aquaculture (planifié dans le cadre de l'objectif I).**

### III : Soutien accru de la croissance économique régionale grâce à l'aquaculture

L'aquaculture contribue fortement au dynamisme des collectivités rurales et côtières du pays, souvent dans des régions offrant peu de débouchés à l'heure actuelle. Étant donné la demande internationale croissante de poisson et de produits de la mer durables et de qualité supérieure, le secteur canadien de l'aquaculture se trouve dans une position idéale pour prendre de l'expansion, à condition que les obstacles à une croissance durable soient réduits et que l'industrie puisse devenir plus concurrentielle tout en assurant la protection de l'environnement aquatique.

Les nations autochtones jouent un rôle important dans le développement de l'aquaculture, notamment en raison du nombre accru de propriétaires d'opérations

aquacoles, de l'établissement de nouveaux partenariats avec d'autres parties du secteur aquacole et de la recherche de futures occasions de participer à ce secteur pour en tirer des avantages économiques et sociaux.

Toutes les instances reconnaissent le travail mené par l'industrie et les divers forums du gouvernement ces dernières années pour mieux comprendre le potentiel de croissance de l'aquaculture, en déterminer les contraintes et proposer des solutions.

## Objectifs stratégiques

- Les instances collaborent afin d'assurer la participation des collectivités, y compris les nations autochtones, au sein du secteur de l'aquaculture, de manière à favoriser la prospérité économique et à accroître la sécurité alimentaire dans les collectivités rurales et côtières.
- Les instances harmonisent les programmes FPT pertinents ou créent de nouveaux programmes pour mieux soutenir la croissance du secteur aquacole et améliorer la capacité de l'industrie à faire face aux défis actuels et futurs.
- Les instances et l'industrie continuent d'investir dans les travaux scientifiques, la recherche et l'innovation afin d'appuyer le développement d'un secteur aquacole concurrentiel qui satisfait aux plus hauts niveaux de performance environnementale.

## Mesures à prendre pour atteindre les objectifs

1. Collaboration entre les partenaires FPT, l'industrie et les parties intéressées en vue de faciliter l'accès à de nouveaux aliments et produits de santé du poisson, en trouvant des modes de financement et des méthodes d'établissement des coûts.
2. Collaboration entre les partenaires FPT, l'industrie, les collectivités et les parties intéressées en vue de déterminer les besoins essentiels sur le plan de l'infrastructure et de la planification du secteur de l'aquaculture (p. ex., ports pour petits bateaux et projets d'infrastructure communautaire à grande échelle).



3. Collaboration entre les partenaires FPT et avec les organismes de financement existants (comme les autorités de développement économique régional) pour améliorer les synergies et les communications entre les programmes d'innovation en aquaculture et leurs investissements afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des programmes. Cette tâche comprend l'examen des occasions potentielles de financement et d'investissement stratégique pour des activités telles que la recherche, l'innovation et le développement économique.
4. Collaboration entre les partenaires FPT en vue d'améliorer la gestion du risque et l'accès au financement en examinant les contraintes liées aux modes de financement conventionnels pour faciliter l'accès des aquaculteurs aux capitaux et aux couvertures d'assurance des stocks.
5. Collaboration entre les partenaires FPT et les nations autochtones intéressés en vue de cerner les possibilités au chapitre de l'aquaculture.



## Mise en œuvre

Le Comité de gestion stratégique sur l'aquaculture du CCMPA est composé de cadres supérieurs représentant les provinces, le Yukon et le gouvernement fédéral, qui travaillent dans les domaines de la gestion de la réglementation, de la science réglementaire, de la recherche, de l'innovation et des programmes de développement économique.

Le Comité préparera des plans de travail annuels qui relieront clairement les activités aux trois résultats escomptés et aux objectifs stratégiques. Lors de la mise en œuvre des actions de la Stratégie, les gouvernements consulteront avec les nations autochtones, l'industrie et les autres intervenants, le cas échéant, en vertu des mandats et responsabilités de chacune des juridictions. Chaque printemps, à l'occasion du cycle annuel de planification du travail du CCMPA, les plans de travail du Comité de gestion stratégique seront soumis aux sous-ministres du CCMPA aux fins d'approbation. Chaque année, le Comité sera tenu de présenter un rapport aux ministres du CCMPA sur les mesures qui ont été mises en œuvre au cours de l'exercice et sur les résultats obtenus grâce à ces mesures.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur les programmes et les ressources actuels; de nouvelles ressources pourront toutefois être ajoutées en fonction des priorités et de la capacité globale de chaque instance.

La stratégie veut refléter les particularités des instances, de même que la diversité de l'industrie aquacole au Canada; par conséquent, les mesures et les objectifs stratégiques ne seront pas tous à la portée de chaque partenaire fédéral-provincial-territorial.

## Conclusion

Le secteur aquacole canadien joue un rôle de premier plan pour répondre à des enjeux sociaux et économiques cruciaux, comme la sécurité alimentaire, l'emploi, la production alimentaire à valeur ajoutée et le maintien des services essentiels dans les collectivités rurales et côtières. De plus, l'industrie offre des produits alimentaires sains et salubres vendus à des consommateurs bien renseignés, tant au pays que dans de nombreux marchés dans le monde, ce qui fait de ce secteur un contributeur net à l'économie canadienne.

Tous les participants recherchent des moyens de combler le fossé perçu entre la façon dont l'aquaculture moderne est menée et l'idée que le public s'est fait de cette industrie. Les gouvernements en sont à élaborer et à modifier les lois et les règlements applicables, ainsi qu'à procéder à la mise en œuvre des mesures de gestion en vue de donner suite aux dernières données issues des travaux de recherche et scientifiques. L'industrie investit actuellement dans des pratiques novatrices, de même que dans des mesures d'accroissement de l'efficacité de la production; elle revoit par ailleurs continuellement ses opérations et les met à jour pour tenir compte des nouvelles avancées technologiques. Tout ce travail vise à permettre au secteur de continuer à se développer et à prendre de l'expansion, tout en protégeant l'environnement dans lequel il travaille, dans lequel les animaux sont élevés et sur lequel il dépend.

La Stratégie de développement de l'aquaculture du CCMPA montre bien la détermination des gouvernements à favoriser le développement d'une aquaculture durable, au profit de tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

